

N° 07/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-07_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Vote des taux 2026
des impôts directs
locaux**

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTÉ**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques -CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Mme le maire rappelle à l'Assemblée les mécanismes de calculs des produits fiscaux, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Elle ajoute que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré :

- DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : Conservation des taux votée à l'unanimité
- taxe foncière sur les propriétés bâties : Conservation des taux votée à l'unanimité
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : Conservation des taux votée à l'unanimité

- CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

le maire, Laurette BOTTA : la secrétaire de séance, Maryline FAVRE MARTINOZ :



Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026

N° 08/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-08_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - T'CHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques -CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Vote des tarifs
communaux 2026**

Le conseil municipal, après délibération, vote à l'unanimité les tarifs communaux 2026 suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	
30 ans (au m²)	160.00 €
50 ans (au m²)	260.00 €
50 ans le long du mur	810.00 €
caveau d'attente (la semaine)	75.00 €
columbarium 30 ans (la case 2 places)	230.00 €
columbarium 30 ans (la case 4 places)	450.00 €
EAU POTABLE	
le m³	1.45 €
droit fixe	40.00 €
raccordement neuf	1 500.00 €
EAUX USEES	
le m³	1.45 €
droit fixe	40.00 €
raccordement existant	500.00 €
raccordement neuf	5 000.00 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE	
Paiement électricité à conso réelle	habitant / extérieur
Journée (intégration d'un horaire journée limité à 8h-20h)	175.00 € / 270.00 €
Week-end	275.00 € / 420.00 €

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Chambéry 10/03/2026 et publication ou notification du 10/03/2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

le maire, Laurette BOTTA la secrétaire de séance, Maryline FAVRE MARTINOZ :



N° 09/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-09_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Vote des tarifs DSP
2026 : snack,
boutique,
restaurant, bar**

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTTE**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques -CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Mme le maire rappelle à l'Assemblée l la délibération n°49/2025 ayant pour objet « Approbation des tarifs des prestations de la DSP du site historique des grottes et du parcours Azil et Magda ». Elle explique que les tarifs du snack, boutique, restaurant, bar doivent être révisés pour la saison 2026.

Elle propose les tarifs 2026 listés en annexe.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité les tarifs du snack, boutique, restaurant, bar doivent être révisés pour la saison 2026 détaillés en annexe tels que proposés par Mme le maire ;

- Charge Mme le maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

le maire, Laurette BOTTA : la secrétaire de séance, Maryline FAVRE MARTINOZ :

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026



ANNEXE : tarifs 2026 des prestations de la DSP du site historique des grottes

BOUTIQUE

Catégorie	Produit	Parent si variantes	Prix de vente
Alimentaire	Miel 500g Acacia		9.5
Alimentaire	Miel 500g Chataignier	Miel 500g	9.5
Alimentaire	Miel 500g Crémeux		9.5
Alimentaire	Miel 500g Montagne		9.5
Alimentaire	Biscuits		6.5
Alimentaire	Cantuccini	Un nuage de sucre	6
Alimentaire	Meringue		4.5
Chartreuse	Chartreuse Jaune 20 cl		13.5
Chartreuse	Mignonette génépi	Chartreuse	3.5
Chartreuse	Mignonette jaune		4
Chartreuse	Mignonette verte		4
Chartreuse	Chartreuse Verte 20 cl		14.5
Alcool	Hydromel Abeille de Chartreuse		15
Divers	Bloc note chauve souris	Bloc note	4.5
Divers	Bloc note Calepin		6.5
Divers	Canne adulte	Cannes	12
Divers	Canne enfant		8
Divers	Canne spéciale		15
Divers	Boule à neige Chauve souris	Boule à neige	4.5
Divers	Boule à neige Chouette		4.5
Divers	Boule à neige Grande chartreuse		7.5
Divers	Carte postale		0.5
Divers	Gourde 40cl		5.5
Divers	Magnet Magnet grottes	Magnet	3.5
Divers	Magnet Magnet vaches	Magnet	3.5
Divers	Monnaie		2
Divers	Mugs et écocup	Mugs et écocup	0
Divers	Ecocup grottes		2
Divers	Mug émaillé		8
Divers	Mug grottes		8
Divers	Tasse expresso CS		5.5
Divers	Multifonction bois		15
Divers	Chauve souris et autres	Porte clef	4.5
Divers	Savons		7.5
Divers	Stylos Stylo bois	Stylos	3.5
Divers	Stylos Stylo métal	Stylos	3.5
Divers	Tote bag		6.5
Jeux/Jouets	Défi Nature Préhistoire		10
Jeux/Jouets	Défi Nature Science et vie de la terre	Défi Nature	10
Jeux/Jouets	Défi Nature grottes		10
Jeux/Jouets	Lance pierre	Lance pierre	5
Jeux/Jouets	Lance pierre chouette		6.5
Jeux/Jouets	Balles rebondissantes		3
Jeux/Jouets	Chauve souris strech		3.5
Jeux/Jouets	Dinosaures strech		6.5
Jeux/Jouets	Défi Nature		0
Jeux/Jouets	Epée bois		5
Jeux/Jouets	Jeu des 7 familles		10
Jeux/Jouets	Lance pierre		0
Jeux/Jouets	Magic cube		6.5
Jeux/Jouets	Puzzle dino		3
Livres	BD Bamboo Dinosaures T1		11.9

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-09_2026-DE

Minéraux	Minéraux sociés		5
Minéraux	Obsidienne		12
Minéraux	Oeil du tigre		5
Minéraux	Orthoceras		3.5
Minéraux	Pendentif Amazonite	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Améthyste	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Arbre vie	Pendentif	6.5
Minéraux	Pendentif Aventurine	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Cristal de roche	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Hématite - Petit	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Jade	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Jaspe rouge	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Lapis-lazuli - Petit	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Nacre Chauve-souris	Pendentif	6.5
Minéraux	Pendentif Nacre Chouette	Pendentif	6.5
Minéraux	Pendentif Nacre Ours	Pendentif	6.5
Minéraux	Pendentif Nacre Salamandre	Pendentif	6.5
Minéraux	Pendentif Œil de tigre	Pendentif	4.5
Minéraux	Pendentif Quartz rose	Pendentif	4.5
Minéraux	Promo pierres		3
Minéraux	Pyrite		3
Minéraux	Quartz rose		5
Minéraux	Shungite		4
Minéraux	Sodalite		5
Peluche	Peluche Chauve-souris	Peluche	9
Peluche	Peluche Chouette Effraie	Peluche	9
Peluche	Peluche Chouette Harfang	Peluche	9
Peluche	Peluche Mammouth	Peluche	9

Grande salade		13.5
Grottes-Monsieur		13
Lasagnes		12
Matouille		18.5
Petite friture		16
Plat enfant		7.5
Quenelles		0
Repas + dessert		20.5
Supplément		0
Tarte		14
Tartiflette		16.5
Kinder Bueno		2
Kinder Country		2
Barre chocolatée Lion		2
M&M's	Barre chocolatée	2
Mars		2
Snickers		2
Chips		2

BAR

ANNEXE : tarifs 2026 des prestations de la DSP du site historique des grottes

Catégorie	Produit	Prix de vente
Apéritifs Kir	Apéritifs	3.5
Apéritifs Martini	Apéritifs	3.5
Apéritifs Pastis/Ricard	Apéritifs	3.5
Bière Autre	Bière	2
Bière Goudale 25cl	Bière	3
Bière Goudale 33cl	Bière	3.8
Bière Heineken 25cl	Bière	3
Bière Heineken 33cl	Bière	3.8
Bière Leffe 25cl	Bière	3
Bière Leffe 33cl	Bière	3.8
Bière MB Ivresse CC	Bière	4.8
Bière Monaco	Bière	2.8
Bière Panaché	Bière	2.5
Digestifs Chartreuse	Digestifs	4.5
Digestifs Génépi	Digestifs	4.5
Digestifs Limoncello	Digestifs	4.5
Vin Bouille	Vin	14
Vin 25cl (quart)	Vin	6
Vin 50cl (demi)	Vin	9.5
Vin Vin verre	Vin	3.5
Sirop		2.5
Limonade		2.80
Canettes 33cl		2.5
Chocolat chaud		2.5
Diabolo		2.8
Thé		2
Canette + Sirop		2.8
Eau 50cl		1.5
Eau Aix les Bains		2
Indien		2.8
Café Café	Café	1.5
Café Café crème	Café	2.5
Café Café noisette	Café	1.6
Café Double espresso	Café	2.5
Apéritifs Kir	Apéritifs	3.5
Apéritifs Martini	Apéritifs	3.5
Apéritifs Pastis/Ricard	Apéritifs	3.5
Bière Autre	Bière	2
Bière Goudale 25cl	Bière	3
Bière Goudale 33cl	Bière	3.8
Bière Heineken 25cl	Bière	3
Bière Heineken 33cl	Bière	3.8
Bière Leffe 25cl	Bière	3
Bière Leffe 33cl	Bière	3.8
Bière MB Ivresse CC	Bière	4.8
Bière Monaco	Bière	2.8
Bière Panaché	Bière	2.5
Digestifs Chartreuse	Digestifs	4.5
Digestifs Génépi	Digestifs	4.5
Digestifs Limoncello	Digestifs	4.5
Vin Bouille	Vin	14
Vin 25cl (quart)	Vin	6
Vin 50cl (demi)	Vin	9.5
Vin Vin verre	Vin	3.5

N° 10/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-10_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Approbation du
projet cœur de
village et demande
de subvention**

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques -CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réaménagement de l'ancienne Forge en Projet d'aménagement du cœur du village en pôle associatif et culturel. Elle donne connaissance des plans proposés par l'architecte ainsi de l'estimation des travaux qui s'élève à 550 000 € HT

Madame le Maire propose ensuite le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé de l'opération	Montant HT	Financier	Montant
MO	50 000,00 €	DETR	100 000,00 €
Contrôles	10 000,00 €	DSIL	30 000,00 €
Travaux construction et aménagement		Région :	80 000,00 €
Halle, aménagement paysager et parking	504 000,00 €	FDEC	92 000,00 €
Etudes complémentaires	11 500,00 €	Autofinancement	273 500,00 €
TOTAL	575 500,00 €	TOTAL	575 500,00 €

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet de réaménagement de l'ancienne Forge tel que présenté ;
- Approuve à l'unanimité le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 575 500 € HT ;
- Approuve à l'unanimité le plan de financement faisant apparaître des participations financières de la Région, de l'Etat et du Département ;
- Demande à la préfecture, une subvention de 100 000 € au titre de la DETR et de 30 000 € au titre de la DSIL, pour la réalisation de cette opération ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant l'obtention de l'arrêté attributif de la subvention ;
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune ;
- Autorise madame le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les actes et documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme
le maire, Laurette BOTTA la secrétaire de séance, Maryline FAVRE MARTINOZ :



N° 11/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-11_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Demandes de
subventions**

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques - CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Mme le maire donne connaissance à l'assemblée des demandes de subventions reçues en mairie pour l'exercice 2026.

Après délibération, le conseil municipal :

- Décide :
 - FNAC : subvention de 150 € votée à l'unanimité
 - Association Les Passeurs d'Histoires : subvention de 1 000 € votée à l'unanimité.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

- Charge Mme le maire de la conduite des démarches et l'autorise à signer tous actes et documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

le maire, Laurette BOTTA : la secrétaire de séance, Maryline FAVRE MARTINOZ :

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026



N° 12/2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le 13/03/2026

ID : 073-217302298-20260306-12_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice	14
- présents	12
- votants	12
- absents	02
- exclus	00

Date de la convocation :
02/03/2026

Date d'affichage :
02/03/2026

OBJET

**Avenant à la
convention relative
à l'intervention du
CDG73 sur les
dossiers de retraite**

De la commune de **ST CHRISTOPHE LA GROTTE**

Séance du **06 mars 2026**

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures,

Le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Laurette BOTTA, Maire

Présents : BOTTA Laurette - PEYLIN Jean-Paul - L'HERITIER Christophe - MASSA Laurent - CHAVAND Christelle - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre -- PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - TCHERKASSOF Anna - JARRIN Mathéo -

Absents excusés : GAZZIOLA Jacques -CHEVILLAT Sébastien

Secrétaire de séance : FAVRE MARTINOZ Maryline

Madame le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n'ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l'attente de la signature de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant, de la convention en cours, à compter du 1^{er} janvier 2023, jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu'en raison de la complexité croissante de la réglementation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour toute intervention des services du Centre de gestion en matière de retraite CNRACL, ont été révisés et trois nouveaux process ont été intégrés.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, il est proposé d'approuver l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Il est rappelé que la signature de l'avenant ne contraint nullement la collectivité/l'établissement à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de l'avenant n'entraînera aucune facturation.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la convention conclue le 07/10/2020 avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022,

Vu l'avenant prolongeant la convention avec le Centre de gestion relative à ses interventions sur les dossiers de retraite CNRACL, à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention,

.../...

Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026

OBJET

**Avenant à la
convention relative
à l'intervention du
CDG73 sur les
dossiers de retraite,**

Vu le projet d'avenant n° 2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, révisant les tarifs d'intervention du Centre de gestion de la Savoie en matière de retraite et intégrant trois nouveaux process,
APPROUVE à l'unanimité l'avenant n° 2 susvisé et annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention signée, révisant les conditions tarifaires et intégrant trois nouvelles interventions, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

le maire, Laurette BOTTA :

la secrétaire de séance,
Maryline FAVRE MARTINOZ :



Acte rendu exécutoire après le
dépôt en Préfecture de
Chambéry 10/03/2026
et publication ou notification du
10/03/2026